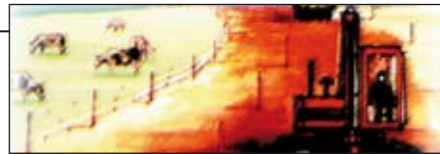


Travaux de pose d'un gazoduc

16 étapes pour en savoir plus



TIGF

TIGF exploite dans le grand Sud-Ouest de la France un réseau de canalisations de transport de gaz naturel de 5 000 km (13% du réseau français de gazoducs de grand transport) et des installations de stockage de gaz naturel (22% des capacités françaises). Avec un chiffre d'affaires de plus de 260 millions d'euros et un programme d'investissements de plus de 100 millions d'euros par an, TIGF emploie 360 collaborateurs répartis dans 17 établissements du grand Sud-Ouest (dont Toulouse, Pau et Bordeaux). Sa mission est d'offrir et développer un service de transport et de stockage de gaz de dimension européenne pour la satisfaction de ses clients, dans le respect des principes de développement durable et dans des conditions de fiabilité et de sécurité conformes aux meilleurs standards de la profession.



TIGF

Dénomination sociale : Total Infrastructures Gaz France
Adresse postale siège social : 49, avenue Dufau - BP 522 - 64010 PAU CEDEX
Tél : + 33 (0)5 59 02 76 62 – Fax : + 33 (0)5 59 02 15 60 - www.tigf.fr

Capital social : 17 579 088 euros
RCS Pau 095 580 841



L'étude du tracé

Concevoir un gazoduc, c'est :
 - Respecter l'environnement.
 - Minimiser la gêne aux propriétaires, exploitants et riverains.
 - Éviter les obstacles naturels importants
 - Obtenir un tracé tendu

1



Les constats d'état des lieux avant travaux

Ils permettent de dresser l'état des lieux initial du site et serviront de base au versement d'indemnités de dommages en fin de chantier.

2



La piste de travail

Aménagée, elle permet la circulation continue des engins et le stockage des déblais issus de la tranchée.

3

4

Le bardage

C'est le transport, le chargement et l'alignement des tubes le long de la piste.



5

Le cintrage

Les tubes sont cintrés sur site pour épouser le profil du terrain et les changements de direction du tracé.



6

Le soudage

Les tubes sont soudés bout à bout suivant des techniques et des procédures conformes aux normes et réglementation en vigueur



7

Le contrôle du soudage

Les soudures sont radiographiées pour s'assurer de la bonne exécution de l'assemblage de la ligne.

9

La tranchée

Le terrassement est effectué en deux passes, de façon à séparer la terre végétale des terres de fond de tranchées.



8

Le revêtement

Les joints de soudure sont enrobés avec de la bande anticorrosion.



10

Le contrôle du revêtement

La qualité du revêtement anticorrosion est vérifiée juste avant la mise en fouille.



11

La mise en fouille

La conduite est déposée progressivement en fond de tranchée en jouant sur les propriétés élastiques de l'acier des tubes.

12

Le relevé topographique

La position de la conduite est relevée avec précision, pour établir les plans conformes à l'exécution qui seront déposés en Mairie.



13

Le remblai

La tranchée est remblayée en deux passes de manière à rétablir en surface la couverture de terre végétale.



14

Les épreuves hydrauliques

La conduite est remplie en eau, puis éprouvée à une pression d'environ 100 bar pour s'assurer de son étanchéité avant la mise en gaz. Cette opération est effectuée sous contrôle d'un représentant de l'Administration (DRIRE)



15

La remise en état

Le profil initial du terrain est intégralement reconstitué, les fossés et talus reprofilés et les clôtures reconstruite à neuf. Les sols tassés par le passage des engins sont décompactés par sous-solage.



16

Les constats d'états des lieux après travaux

Ils permettent de déterminer les dommages causés et d'établir le montant des indemnités à verser.

